

N° DEL 2014.11.05/177

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	30

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**Etaient Représentés :**

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

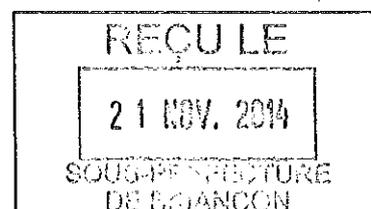
**THEME :** PATRIMOINE 3.

**OBJET :** NOUVEAUX OUVRAGES  
COMPTOIR DE VENTE.

**Absents-Excusés :**

GUERIN Nicole, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles,  
BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

La Ville de Briançon, via le bureau d'accueil de la direction du patrimoine, souhaite proposer au catalogue de son comptoir de vente de nouveaux ouvrages :

- «Vivre la guerre dans les Hautes-Alpes», sous la direction de Gaël Chenard et Pierre Spitalier et préface d'André Bach, au prix public unitaire de 25 €.
- «Places fortes, Bastions du pouvoir», écrit par Nicolas Faucherre, au prix public unitaire de 18 €.
- «Sentinelles des Alpes. Citadelles et fortifications», écrit par Yves Barde, au prix public unitaire de 17,90€.
- «Fortifications du 16<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui», édition du Moutard, au prix public unitaire de 2,50€.
- « Briançon », par Pierre Putelat, au prix public unitaire de 29 €.
- « Fresques du Moyen-âge », écrit par Alain De Bussac, au prix public unitaire de 16 €.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits .du budget principal de l'exercice, chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes diverses" article 7088 "Autres produits d'activités annexes".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'adopter la tarification de l'ouvrage ;
- D'autoriser le service du patrimoine à percevoir les recettes correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014  
Notifié le : 24 NOV. 2014  
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,  
Gérard FROMM

